



compte-rendu de réunion du bureau directeur

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 13 janvier 2020 au siège de la ligue (Créteil)

- Présents :** M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudefroy & Nathalie Lassalle
MM. Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Robert Nicolas & Georges Potard
- Invités :** MM. Jean-Philippe Mennesson & Christian Pastor
- Absent :** M. Jean-Michel Germain

La séance débute à 18h15.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- > Le Président Potard se rendra mardi 14 sur l'île de loisirs régionale de Vaires afin de visionner les possibilités sur le terrain relative au déploiement du projet de compétition de **beach handball** inter-territoires de début juillet prochain.
- > La **sélection régionale masculine** se déplacera à Vernon le 22 janvier pour un test match.
- > Nicolas Hachette a en charge l'organisation des **finalités des intercomités franciliens** à la MDH (week-end du 1-2 février).
- > Le **HBC Thierry pontain s'est réorganisé** après le décès de son président Bernard Cocheteux. Il a procédé à l'élection de son nouveau président Thierry Devriendt. Le BD régional lui souhaite bon vent dans ses nouvelles fonctions.
- > À la suite de la relance du **Issy-Paris Hand** relative à une dérogation concernant une de ses joueuses, il lui est rappelé que la balle est dans son camp dans l'attente, par notre médecin régional, de la production par la joueuse du certificat médical *ad hoc*.
- > Le CROS (comité régional olympique) propose une séquence de **formation des formateurs de formateurs** les 23 au 26 mars 2020.
- > Le **OI. Vigneux** nous envoie un courrier relatif au dispositif du conseil régional remplaçant celui dit des chèques transport. Le président apportera la réponse (voir à ce propose, ci-après en rubrique Conseil Régional).
- > Dans le cadre de la campagne 2020 des demandes de financement des différentes actions de la ligue, des comités et des clubs du territoire, la ligue confirmera à l'**ANS handball** la désignation de Béatrice Cosnard comme référente (avec copie au Président) de l'Île-de-France sur ce dossier.
- > Convenu précédemment, la vice-présidente Nathalie Lassalle a rencontré le président du **HB Brie 77** afin de faire le point sur la vie du club.
- > Le développement avance en Île-de-France, avec 49 232 **licences** au 9 janvier contre 48 572 un an auparavant. Les 50 000 seront donc certainement dépassées en fin de saison, la ligue restant, et de loin, en première place de ce point de vue devant l'Aquitaine cotée à 42 349.

TRÉSORERIE

- > Les **comptes de l'année 2019** en cours de clôture laissent augurer un excédent, et ce malgré le manque à gagner dû au lissage du tarif des licences de l'ex-ligue IFE au niveau de l'ex-ligue PIFO.

sommaire

Informations administratives

- compte-rendus de réunion du bureau directeur
réunion du 13/01/2020 p. 1
réunion du 20/01/2020 p. 3

Commissions

- Développement
 - campagne Kinder Handball Day 2019-2020 p. 4
 - campagne de labellisation école de hand p. 5
 - campagne Mois du Handfit p. 6
- Compétitions
 - gymnases sans colle p. 10

Excellence sportive

- finalités des intercomités territoriaux p. 7

Coupe de France

- finalités de secteur (23 février) à Pontault-Combault & Tremblay-en-France p. 8



LABEL ÉCOLE DE HAND 2019
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
tél : 01 56 70 74 74

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

facebook : [ligueIDFhandball](https://www.facebook.com/ligueIDFhandball)

twitter : [@IdFhandball](https://twitter.com/IdFhandball)

- > La participation du territoire au développement au profit du Handball de l'application **MyCoach** a été payée (voir à ce propos ci-après dans Développement Service aux clubs).
- > Le président présente la demande du **comité du Val-de-Marne** relative à un prêt de 20 000 euros remboursables en 48 mensualités, afin de boucler le financement de l'acquisition de son siège à Valenton. En parallèle, la FFHandball interviendra sur ce dossier à hauteur de 80 000 euros sur une dizaine d'années et, à ce sujet, le président produira une lettre de non opposition de principe à la fédération. Compte tenu du faible risque relatif à l'exploitation dudit comité, et de la confiance que l'on peut lui accorder, le bureau directeur marque son accord sur ce projet. Il fera l'objet d'une convention de prêt, sans intérêts et sans garanties.

ORGANISATION DES COMPETITIONS

- > La prochaine **réunion plénière** avec les CTF aura lieu le 28 janvier, avec au programme :
 - Point sur les qualifications pour les prochains championnats de France moins de 18 masc. et moins de 17 fém.
 - Projet d'organisation du championnat régional moins de 18 ans féminins à partir 2020-2021.
 - Présentation officielle de la modification du championnat féminin.
 - Règles sur le nombre de jeunes dans les équipes réserves en championnat à revoir.
 - Règle sur les sur-classements jeunes à améliorer.
 - Règle sur le forfait d'une équipe jeune sur un match.
 - Christian Pastor présentera à cette occasion, une trame d'organisation de rencontres de Beach hand sur les îles de loisirs.
- > La réunion de présentation aux clubs franciliens qui ont pu se déplacer pour l'occasion, de la nouvelle organisation des championnats de France moins de 18 ans s'est bien déroulée.

DÉVELOPPEMENT – SERVICE AUX CLUBS

- > Rappel de l'opération de masse du Paris 92 (**Défi 4000**) à laquelle est étroitement associée la ligue via son secteur développement. Elle aura lieu le 15 janvier à Coubertin Paris, en amont de la rencontre Paris 92 / Nantes AHB. Marina Colmet et Béatrice Cosnard apporteront une aide logistique avec l'organisation d'ateliers pour les jeunes scolaires parisiens.
- > Le 21 janvier doit avoir lieu une soirée nouvelles offres de pratique dans le cadre du **mois du handfit** : objectif remplir la formation en collaboration avec les clubs ayant suivi la formation. Pour la ligue nous dénombons 16 animateur sur 34 éducateurs à la FFHandball.
 - Sur février un outil power point par ligue sera développé.
 - Nicolas Hachette met la dernière main à l'affiche de l'opération mois du handfit.
 - 3 clubs (Bondoufle AC CE, HBC Conflans & US Lagny-Montévrain ont sollicité l'intervention de la ligue (Marina Colmet) sur ce thème.
- > Nous restons dans l'attente d'une date, sûrement courant avril/mai prochains, pour l'organisation des rencontres nationales du **handensemble**. Côté régional, une étape devrait être programmée au mois de mars.
- > Le 6 février, dans le cadre de la **semaine olympique et paralympique**, le secteur organise conjointement avec les 3 UNSS franciliennes à la Maison du hand une action de sensibilisation au handisport.
- > La part de la ligue sur le financement du nouvel outil **MyCoach** qui sera déployé dans les prochains mois vers les acteurs du

handball, qui a été financée par une subvention de l'ANS handball va être réglée cette semaine par le trésorier. Parallèlement, le 5 janvier dernier, le président de la ligue a signé, avec l'ensemble de ses collègues des 12 autres territoires métropolitains, son appui au contrat entre la fédération et MyCoach.

FORMATION

- > Une réunion de l'**Institut territorial de formation et de l'emploi** (ITFE) a permis de caler un certain nombre de points :
 - La restauration des stagiaires reste à leur charge,
 - Le cas des participants aidés financièrement par l'AFDAS, et qui feraient l'impasse sur certaines séances, provoquant ainsi une diminution de l'aide de l'AFDAS qui n'intervient qu'en fonction de la présence réelle des stagiaires, sera traité comme suit : quel que soit le temps de présence, la totalité du coût sera facturée au stagiaire ou à son club.
 - Les formateurs se répartissent en trois catégories :
 - Salariés de la ligue
 - Salariés des comités mis à disposition de la ligue (MAD)
 - Autoentrepreneurs avec une fiche d'intervention

STATUTS ET RÈGLEMENTS

- > La FFHandball a procédé au remboursement de 12 cas de **mutations** soit un total de 1 194,00€
- > Le BD s'interroge sur certaines **affiliations** qui seraient accordées par la FFHandball pour des structures qui n'auraient pas de licenciés et qui organisent, ainsi, des « stages » de handball pour le public. Le secrétaire général est chargé d'investigations sur le sujet.

ARBITRAGE

- > Félicitations à nos arbitres Gloux / Milleret invités à participer au stage national SN2 masculin qui se déroulera à Créteil (Maison Handball) du mardi 11 février au vendredi 14 février. Lors de ce stage, ils officieront sur 2 rencontres (niveau moins de 18 ans France).

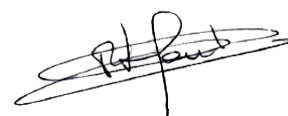
CONSEIL RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE

- > Le nouveau **dispositif de soutien aux « petits clubs »** mis en place en 2019 par le Conseil Régional (aide de 400 euros) doit être reconduit en 2020. Pour la campagne 2019, 23 clubs de handball du territoire en ont été les bénéficiaires sur la base de 3 clubs proposés en octobre dernier par chacun de nos comités. Pour 2020, il semblerait que le Conseil se soit adressé directement à ce sujet à toutes les communes franciliennes qui relaient l'information auprès de leurs clubs dont certains contactent la ligue afin d'en savoir plus sur le sujet. La ligue n'a pas été informée officiellement, pour l'instant, du schéma qui sera choisi par l'organisme consulaire pour le déploiement de son dispositif et il donc inutile de l'interroger plus avant sur ce thème. Il fera l'objet, dès que possible, d'informations plus précises et pertinentes.

La séance s'achève à 21h45.



Georges POTARD
Président



Robert LAFOND
Secrétaire Général

compte-rendu de réunion du bureau directeur

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 20 janvier 2020 au siège de la ligue (Créteil)

Présents : M^{mes} Monique Ansqer, Marie-José Gaudefroy & Nathalie Lassalle
MM. Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Robert Nicolas & Georges Potard

Invité : MM. Jean-Philippe Mennesson

Absent : M. Jean-Michel Germain

La séance débute à 18h30.

AGENCE NATIONAL DU SPORT HANDBALL

> Chaque structure ayant bénéficié d'un financement dans le cadre de l'ANS 2019 doit s'acquitter d'un bilan d'actions au moyen du document CERFA qui lui sera communiqué par la ligue.

Les bilans doivent être retournés au plus tard le 30 juin 2020. L'absence de retour de ceux-ci impliquera l'obligation de restitution à l'ANS, des fonds perçus. Petite précision : le non-retour de ces fiches n'interdit pas le dépôt de nouveaux projets d'action dans le cadre de l'ANS 2020. En effet, la campagne de dépôt des dossiers ANS 2020 devrait débuter fin février ou début mars, avant donc la date butoir de retour des fiches d'évaluation 2019. Il en sera tenu compte lors de l'attribution des fonds 2020 qui de fait ne sera pas possible.

S'agissant de la collecte des fiches bilan ligue, comités et clubs, il a été arrêté la procédure suivante :

- La ligue transmettra les fiches bilan CERFA à l'ensemble des clubs et des comités du territoire ayant perçu des fonds ANS 2019 (Béatrice Cosnard en charge).
- Nous rappellerons aux clubs et aux comités de retourner les fiches au plus tard le 30 juin 2020 à l'adresse mail de la ligue qui sera mentionnée, avec copie à ans@ffhandball.net
- Au fur et à mesure de réception des fiches, la ligue en fera l'évaluation et les intégrera (y compris les fiches bilan de la ligue) dans un répertoire OneDrive dédié ouvert par ANS handball, contenant l'ensemble national des structures ligue, comités et clubs ayant perçu des fonds, ainsi que le fichier Excel synthétisant les structures bénéficiaires.
- S'agissant des fiches bilan clubs, en fonction de notre évaluation, le cas échéant, nous le signalerons si la nature du bilan nécessite une restitution des fonds à l'agence (absence de réalisation du projet, projet en total décalage avec le projet initial... etc.).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- > Pour le 10^e anniversaire de la **journée Hand'Ensemble du comité des Yvelines** (qui aura lieu le jeudi 6 février 2020 à Versailles, gymnase Montbauron) consacrée au handicap et à l'inclusion, plusieurs événements vont jaloner la saison 2019-2020.
- > À l'occasion d'une **demande du Noisy-le-Grand HB** d'accepter la présentation d'une entente Gagny/Noisy, en moins de 13 ans pour participer aux challenges régionaux de leur catégorie, il est rappelé que le bureau directeur n'est pas une instance d'appel et qu'il appartient aux clubs s'estimant lésés par

la décision d'une commission, de s'engager dans le parcours d'appel passant par le CRL régionale.

- > Les parents des joueuses de l'**Entente Noisy/Gagny** (moins 15 ans féminines) écrivent à la ligue, pour se plaindre d'un supposé mauvais comportement de leurs adversaires d'un jour et des jeunes arbitres en fonction sur cette même rencontre, ce qui auraient abouti à de trop nombreuses blessures de leurs enfants. Le président de la commission territoriale ouvre une enquête.
- > Afin d'améliorer les conditions de **stockage** de divers matériels dans la partie réservée à la ligue dans les sous-sols de la MDH, le BD valide un devis d'intervention d'une société spécialisée. Le secrétaire général est chargé du dossier.

COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

- > Le bureau directeur valide l'ajout de 2 membres à la sous-commission de discipline du Val-d'Oise :
 - Maurice Russeau
 - Christian Padoy (instructeur)
- > Le bureau directeur valide l'arrivée de Michel Guibourgeau au sein de la sous-commission territoriale de discipline des Hauts-de-Seine.
- > Le bureau directeur valide l'arrivée de Ketty Noël dans la commission territoriale de discipline aux fonctions de membre instructrice.

DÉVELOPPEMENT – SERVICE AUX CLUBS

- > Modification du **mode de défraiement des arbitres sur la coupe de France** : dès maintenant, les arbitres présenteront au délégué de la COC nationale présent sur chaque site, leur fiche d'indemnisation qui seront enregistrées et, ensuite, présentées par la fédération à la ligue support qui règlera l'indemnité à chaque arbitre concerné avant de refacturer le secteur fédéral.
- > Le BD adresse ses **félicitations** à notre collaborateur (chargé de l'arbitrage) et arbitre **Rafik Heddid** pour sa première désignation en Lidl Starligue. Il officie maintenant au plus haut niveau national et son chemin est tracé vers l'Europe, qu'on se le dise !
- > Le BD valide le devis relatif au **rassemblement des JAJ** du 15 au 16 février à la MDH.

TRÉSORERIE

- > La **péréquation arbitrage jeunes** est en cours, en charge le trésorier et le responsable de la COC régionale.
- > Bonne nouvelle, les **impôts fonciers de 2018** concernant notre ex-siège de Bondy, payés à tort, sont remboursés par l'administration.

RESSOURCES HUMAINES – FORMATION

- > Le bureau directeur attend un compte rendu détaillé sur les différents projets traités par la dernière réunion de la commission formation.

SERVICES AUX CLUBS

- > Trois **opérations sont en cours d'organisation** avec l'UNSS :
 - Le 6 février, journée dans le cadre de la semaine olympique et paralympique
 - Le 4 mars, tournoi hand à 4 scolaires
 - 1 avril journée USEP 78 Handballons-nous dans le milieu scolaire (Marina Colmet).

- > Portées par près de 3 000 enfants pour la 9^e édition du **Défi 4000** à Paris Coubertin, les Lionnes du Paris 92 réalisent une très belle performance face à Nantes pour la 14^e journée de la Ligue Butagaz Energie. Les Parisiennes se rapproche ainsi doucement du podium, à seulement un point de Nantes, qui se maintient à la 3^e place. Les équipes de la ligue étaient à l'animation des jeunes spectateurs avant la rencontre.
- > Un contrôle est demandé par la fédération sur le déroulement de l'**opération Kinder+Sport HandballDay**, et principalement sur les progressions quantitatives actuelles pour certains des clubs participants. Elles semblent être disproportionnées par rapport à leur nombre de licenciés 6-12 ans (pour rappel, l'action doit permettre à des licenciés du club de faire découvrir l'activité handball à un non-licencié). Nathalie Lasalle est chargée du dossier pour notre territoire (3 clubs concernés).

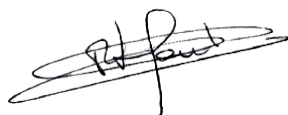
COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

- > Au **bilan CMCD de fin décembre** on enregistre beaucoup de trop de manques, essentiellement en jeunes arbitres, ainsi qu'en techniciens mais pour deux clubs seulement. Marie-José Gaudefroy a déjà mis en garde les clubs concernés quant au risque de sanction qu'ils encourent. Son équipe effectuera un suivi de près de l'évolution afin d'inciter les clubs concernés à rectifier la position.

La séance s'achève à 21h45.




Georges POTARD
Président



Robert LAFOND
Secrétaire Général

Kinder Handball Day



La FFHandball et son partenaire Ferrero s'associent pour la troisième année autour du dispositif Kinder Handball Day qui vise à développer la pratique du handball chez les plus jeunes.

LE KINDER HANDBALL DAY EN 5 POINTS :

QUAND (périodicité de l'action) ?

Du 18 mars au 18 avril 2020

QUOI (quelle action) ?

Une demie journée dédiée à la pratique du handball des 6-12 ans dans les clubs

POURQUOI ?

Permettre aux licenciés d'inviter un proche et de partager leur passion pour le handball

COMMENT PARTICIPER ?

Inscrire son événement avant le 14 février sur la plateforme dédiée <http://handballfrance.kinder.fr>

QUELLES RECOMPENSES ?

Des dotations sous la forme d'un produit de la marque Ferrero (barre chocolatée, gâteau) seront mises à disposition des clubs organisateurs pour chaque enfant.

Vous recevrez par la suite des déclinaisons numériques (bannières réseaux sociaux, affiche à personnaliser, diplômes) afin de promouvoir vos événements.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher du Pôle Service aux clubs de la FFHandball via servicesauxclubs@ffhandball.net

labellisation école de hand 2018

L'ouverture de cette labellisation est effective depuis le 22 janvier 2020.

Comme chaque année, l'objectif est de valoriser :

- le travail accompli en matière de qualité d'accueil des plus jeunes,
- la formation de l'encadrement,
- l'utilisation d'un matériel pédagogique adéquat,
- l'intégration des plus jeunes dans l'activité associative.



La période de labellisation se déroule en 3 phases :

- Ouverture de la labellisation
 - saisie des clubs (du 22/01 au 23/02/2020)
visualisation des comités et des ligues
- 1^{re} période de validation
 - validation des comités (du 24/02 au 05/03/2020)
visualisation des clubs et des ligues
- 2^e période de validation
 - validation des ligues (du 06/03 au 15/03/2020)
visualisation des comités et des clubs

L'adresse de labellisation est la suivante

http://ns368979.ovh.net/label_hand/index.php?init=creer

Il vous sera possible, si besoin, de modifier votre saisie :

http://ns368979.ovh.net/label_hand/index.php?init=modif

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre comité pour vous aider dans la constitution du dossier.

Nous vous souhaitons une bonne campagne de labellisation et nous restons à votre disposition pour des informations complémentaires.

Le Mois du Handfit

Vous souhaitez découvrir ou faire découvrir cette activité *plaisir / santé / bien-être* certifiée par la FFHandball, n'hésitez pas ! De nombreuses soirées et matinées découvertes seront organisées gratuitement pendant **tout le mois de février** sur l'ensemble du territoire francilien.

Vous pourrez pratiquer et/observer le handfit et découvrir ses utilisations et son intérêt économique en présence d'animateurs handfit diplômés.

Pour cela, les clubs volontaires proposent une ou plusieurs journées porte ouvertes. Et la ligue propose des dates d'intervention dans des clubs.

Liste des sites actifs et inscriptions : <https://forms.gle/LQWtKqCHncUEDB2S8>

Contact : Marina Colmet, m.colmet@handball-idf.com / 01 56 70 74 76 ou 06 30 88 31 46

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

du 1^{er} février au 1^{er} mars

LE MOIS
DU HANDFIT

plaisir – santé – bien-être

présentation de l'activité
la pratique
ses utilisations
l'intérêt économique

Séances de découverte
dans les clubs

Scan me

#MoisDuHandfit

renseignements & inscriptions : www.handball-idf.com

FINALITÉS INTERCOMITÉS TERRITORIAUX 2019-2020

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



MAISON
DU
HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini
94000 Créteil

samedi 1^{er} février
finalités masculines

dimanche 2 février
finalités féminines



SCAN ME

informations :
www.handball-idf.com

COMITÉ PARIS
FFHANDBALL

COMITÉ SEINE
ET MARNE
FFHANDBALL

COMITÉ
YVELINES
FFHANDBALL

COMITÉ
ESSONNE
FFHANDBALL

COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHANDBALL

COMITÉ SEINE
SAINT DENIS
FFHANDBALL

COMITÉ VAL
DE MARNE
FFHANDBALL

COMITÉ
VAL D'OISE
FFHANDBALL

INTERCOMITÉS
FFHANDBALL



VIVEZ
VIBREZ
JOUÉZ

FINALES : 16 MAI 2020

23 FÉVRIER 2020

FINALITÉS
DE SECTEUR
COUPE DE
FRANCE
HANDBALL



Gymnase Boisramé – 89 av. Charles-Rouxel – 77340 PONTAULT-COMBAULT

Q.compass



09:30 1/16^e de finale masculin Houilles/Vésinet/Carrières HB ⁽⁷⁸⁾ vs TU Verrières ⁽⁹¹⁾

11:00 1/16^e de finale masculin Joinville HBA ⁽⁹⁴⁾ vs US Deuil-Enghien-Montmorency ⁽⁹⁵⁾

15:30 1/8^e de finale masculin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale



12:30 1/16^e de finale féminin CSM Finances ⁽⁷⁵⁾ vs Bois-Colombes Sp. ⁽⁹²⁾

14:00 1/16^e de finale féminin HBC Dourdan ⁽⁹¹⁾ vs HBC Beynes ⁽⁷⁸⁾

17:00 1/8^e de finale féminin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale

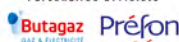


Partenaires majeurs

Partenaires officiels

Fournisseurs officiels

Médias officiels



VIVEZ
VIBREZ
JOUEZ

FINALES : 16 MAI 2020

23 FÉVRIER 2020

FINALITÉS
DE SECTEUR
COUPE DE
FRANCE
HANDBALL



Palais des Sports - rue Jules-Ferry - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

Q.compass



DÉPARTEMENTALE



09:30 1/16^e de finale masculin Villeneuve-le-Roi HB ⁽⁹⁴⁾ vs Mormant AHBC ⁽⁷⁷⁾

11:00 1/16^e de finale masculin US Ormesson ⁽⁹⁴⁾ vs Ent. Noisy / Gagny ⁽⁹³⁾

15:30 1/8^e de finale masculin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale



12:30 1/16^e de finale féminin Ent. Mont-Valérien ⁽⁹²⁾ vs Paris SC ⁽⁷⁵⁾

14:00 1/16^e de finale féminin US Lagny-Montévrain ⁽⁷⁷⁾ vs Draveil HB ⁽⁹¹⁾

17:00 1/8^e de finale féminin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale

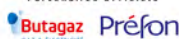


RÉGIONALE

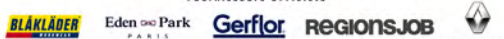
Partenaires majeurs



Partenaires officiels



Fournisseurs officiels



Médias officiels



LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE

Paris (75)

- Paris 17^e => gymnase Saussure, gymnase Alexandre-Lippmann, gymnase Léon-Biancotto, gymnase Courcelles, gymnase Fragonard
- Paris 18^e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Avon => tous les gymnases de la ville
- Bagneux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnases Sonia-Delaunay & Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnase de la ville
- Courtry => tous les gymnase de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnase de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnase de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Nemours => tous les gymnases de la ville
- Provins => gymnase Raymond-Vitte
- Roissy-en-Brie => tous les gymnases de la ville
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Bonnières => Complexe sportif de la Vallée
- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal & complexe de la Grande-Rue-Verte
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Mantes-la-Jolie => usage limité aux résines en spray
- Rambouillet => gymnase de la Louvière
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vélizy-Villacoublay => tous les gymnases de la ville
- Vernouillet => gymnase Dieuleveut
- Versailles => gymnase Montbaouron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Itteville => gymnase Thomas-Pesquet
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Mennecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Ris-Orangis => Tous les gymnases de la ville
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville
- Viry-Chatillon => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville
- Bondy => gymnase Gérard-Aïache & Palais des sports
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin

- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messager



- **USAGE DE LA RÉSINE (article 88.3 des règlements généraux de la FFHandball) écriture 2019-2020**

88.3 Usage des colles et résines

88.3.2 Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixés par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner,

sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixés par le règlement d'examen des réclamations et litiges.